

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 06 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 30/06/2026.

***Etaient présents :** Florence DROUIN, Valérie FECAMP, François RIO, Véronique LOUAZEL, Fabrice GERARD, Isabelle ROUYER, Vincent MUSSARD, Morgane LEVEQUE, Maud DUCHENE, Aurélien BRARD, Vincent MELLET, Freddy SORAIS, Kévin BOUCHARD.*

***Etaient absents excusés :** Sarah REVAUD (pouvoir à F. DROUIN)*

***Etaient absents :** Sabrina MIGNOT.*

M. Fabrice GERARD a été élu secrétaire.

N° 2025-08-02

FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT

RELIQUAT 2025 et FONDS 2026

ENGAGEMENT DE TRAVAUX ET SOLLICITATION FONDS

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'adoption par les élus de la communauté de communes « Bretagne porte de Loire Communauté » (BpLC) du Pacte fiscal et financier (PFF). Sur les 12 mesures que compte le PFF, la mesure n° 4 prévoyait la mise en place d'un fonds de concours en Investissement.

En 2025, trois dossiers avaient été déposés et une enveloppe de fonds de concours Investissement avait été attribuée à la commune de TEILLAY. Après attribution du fonds 2025, il reste encore à la commune un reliquat de 2 518.47 € à percevoir.

Pour l'année 2026, BpLC a décidé de fixer à 16 500 € l'enveloppe de fonds de concours Investissement pour chaque commune.

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de s'engager sur la mise en œuvre des travaux et de solliciter le fonds de concours correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'est engagé à mettre en œuvre les travaux suivants :
 - . Travaux de voirie « Le bois tournaï et la Simonnaï » pour un coût de 33 385.55 € HT,
 - . Installation extension vidéo-protection pour un coût de 8 200 € HT.

- autorise le Maire à déposer deux dossiers de demande de subvention au titre des fonds de concours pour les montants suivants de subventions :
 - . **14 918.47 €** (2 518.47 € reliquat 2025 + 12 400.00 €) pour des travaux de voirie,
 - . **4 100.00 €** pour l'installation de l'extension de la vidéoprotection.
- Autorise le Maire à signer les deux conventions s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
La Maire,